

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 939

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 19 BIS**

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« date de création du nouvel »

les mots :

« transformation de l' ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision : il ne s'agit pas de créer un nouvel établissement mais de transformer l'établissement existant.